

**ANNÉE
2014**

Bulletin n° 1

**Date de parution
13 mars 2014**



↳ ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les dimanches **23 et 30 mars prochains**, vous serez appelés à élire les conseillers municipaux qui seront amenés à gérer les affaires de la commune pour un mandat de six ans.

Le scrutin sera ouvert dès 8h00, dans la salle polyvalente (place de l'église) et **clos à 18h00**.

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste, **dans la limite de 15 noms**.

Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage autorisé) mais **contrairement aux précédentes élections municipales, il ne vous sera plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas officiellement déclarée comme étant candidate**.

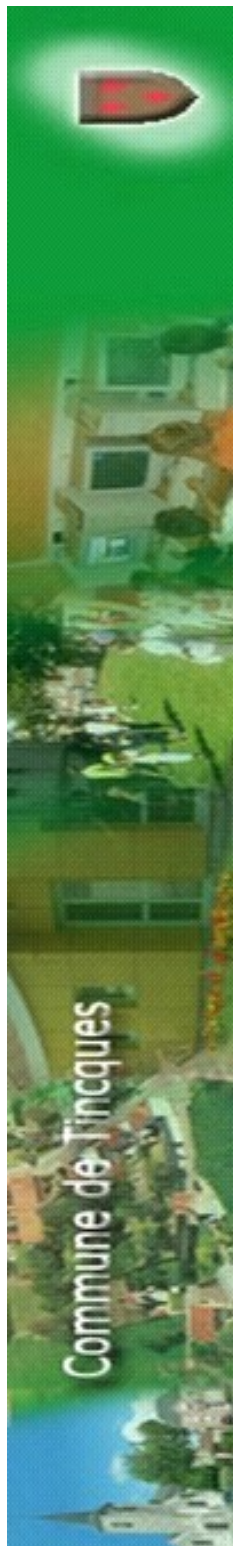
Les listes des personnes candidates seront affichées dans le bureau de vote. **La présentation d'une pièce d'identité est désormais OBLIGATOIRE pour pouvoir voter**.

Les communes de moins de 1 000 habitants (dont celles de TINCQUES) n'éliront pas de conseillers communautaires au suffrage universel direct.

Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis **les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront respectivement recueillis**.

△! **ATTENTION, SERONT DECLARÉS NULS :**

- 1 / Les bulletins blancs
- 2 / Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe
- 3 / Les bulletins ne comportant pas une désignation suffisante du ou des candidats
- 4 / Les bulletins et enveloppes dans lesquels les votants se sont fait connaître
- 5 / Les bulletins trouvés dans des enveloppes non réglementaires
- 6 / Les bulletins écrits sur papier de couleur
- 7 / Les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces signes
- 8 / Les bulletins portant des mentions injurieuses
- 9 / Les enveloppes contenant plusieurs bulletins portant des noms différents dont le total est supérieur au nombre de conseillers à élire
- 10 / Les enveloppes vides



11 / Les bulletins comportant plus de noms que le nombre de conseillers municipaux à élire et pour lesquels le choix de l'électeur ne pourra être déterminé avec certitude

12 / Les bulletins comportant exclusivement le nom de personnes qui n'ont pas été déclarées candidates.

☒ **SERONT NÉANMOINS VALIDÉS :**

1 / Les bulletins comprenant plus de noms que de personnes à élire et dans lesquels il est possible d'établir un classement de noms permettant de départager les suffrages valables (premiers noms dans la limite du nombre de sièges à pourvoir) et les suffrages nuls (noms surnuméraires)

2 / Les bulletins comportant à la fois le nom de personnes qui ont été déclarées candidates et des personnes non déclarées. Dans ce cas, seuls les suffrages exprimés en faveur des personnes qui ont été déclarées candidates seront comptés

3 / Les bulletins manuscrits

↳ **COMMÉMORATION**

Vous êtes cordialement invité(e) à honorer de votre présence le **52^{ème} anniversaire du cessez-le-feu en ALGÉRIE** qui aura lieu **le dimanche 16 mars 2014** selon le programme suivant :

- 11h00 : Messe du souvenir en l'église Saint Hilaire avec la participation de l'Union Musicale de TINCQUES
- 11h45 : Dépôt de gerbe au monument aux Morts
- 12h00 : Vin d'honneur, salle polyvalente

↳ **REPAS DE LA SECTION BASKET BALL**

La section basket ball de TINCQUES vous invite à assister nombreux au repas qu'elle organise le **samedi 5 avril prochain, dès 19h00**, dans la salle polyvalente.

Renseignements et réservations au 03-21-41-22-74 ou encore au 03-21-03-10-79

↳ **25ème BOUCLE DE L'ARTOIS**

La 25ème édition de la Boucle de l'Artois aura lieu, sur 2 jours et 3 étapes, les samedi 5 et dimanche 6 avril prochains.

La 3ème étape (course en ligne de 163 kms reliant ARRAS à CROISILLES) traversera la commune le dimanche 6 avril approximativement entre 13h45 et 14h00. Les coureurs arriveront de Villers-Brûlin et se dirigeront vers Penin.

12 signaleurs assureront la sécurité de la course sur les routes départementales dites rues de Villers-Brûlin, de la gare et principale. Dans l'intérêt de tous, vous voudrez bien vous conformer strictement à leurs consignes

↳ **RÉSEAU DE TRANSPORT ÉLECTRIQUE**

Des travaux de sécurisation de la ligne à très haute tension «CHEVALET-WARANDE » de 400 000 Volts vont être entrepris sur le territoire de la commune à compter du présent mois de mars, et devraient s'achever courant 2015. Ces travaux consisteront en la pose de kits de renforcement des supports de la ligne électrique aérienne à 2 circuits.

Les propriétaires et les exploitants agricoles des parcelles concernées seront informés préalablement à la mise en œuvre des travaux par les services de RTE (M. Vincent CORNILLE - 03.20.13.68.39)